



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 27 mai 2022

USAGES DE L'EAU MISE EN PLACE DE RESTRICTIONS ET APPEL À LA VIGILANCE DANS LE DÉPARTEMENT

En raison d'un déficit de précipitations pendant la saison hivernale et au début du printemps, les nappes souterraines du département n'ont pas bénéficié d'une recharge suffisante. À cela, s'ajoutent les conditions météorologiques inhabituelles de ce printemps, tant en pluviométrie, toujours déficitaire (- 80 % des pluies attendues en mai), que de températures plus élevées que la normale. L'indice d'humidité des sols, indice marqueur de la sécheresse, place d'ailleurs les sols de la Nièvre dans les 10 % les plus secs observés à la même période. Les orages des 22-23 mai ont permis une amélioration temporaire de la situation en surface et notamment pour les cultures dans les secteurs qui ont pu en bénéficier mais la situation reste globalement préoccupante.

La combinaison de ces éléments conduit à une situation hydrologique dégradée, et les débits des cours d'eau de la Nièvre baissent rapidement. Certains cours d'eau voient leur débit passer sous les seuils de vigilance voire d'alerte. Aussi, au vu de cette situation, des prévisions météorologiques des prochaines semaines et après consultation des membres du comité des usagers qui s'est réuni le 18 mai sous l'égide du Préfet de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, en lien avec la Direction Départementale des Territoires a décidé de fixer des mesures de limitation de certains usages de l'eau sur certains bassins versants.

L'arrêté préfectoral en vigueur place en niveau :

- de vigilance les zones de la Loire et l'Allier ; sur lesquels la préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne vient d'activer le niveau « Vigilance ». Celui-ci ne se traduit par aucune restriction mais vise à alerter tous les usagers sur la nécessité d'une utilisation économe et raisonnée de la ressource.
- d'alerte la zone de l'Acolin-Colatre, avec des mesures de restriction des usages pour les communes concernées : Azy-le-Vif, Dornes, Lucenay-les-Aix, Magny-Cours, Neuville-les-Decize, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Parize-en-Viry, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Toury-Lurcy, Toury-sur-Jour.

Sur les zones placées en alerte, les mesures de restrictions d'usage visent à réduire les prélèvements pour assurer un débit minimum des cours d'eau. Sont notamment concernés les usages domestiques (lavage des voitures, remplissage des piscines, nettoyage des allées et façades, arrosage des pelouses et massifs, potagers), l'irrigation agricole avec la mise en place de tours d'eau, les vidanges de plans d'eau, les usages industriels et activités économiques. Ces mesures sont précisées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, consultable sur le site des services de l'État (<http://www.nievre.gouv.fr/protection-de-la-ressource-en-eau-r553.html>), ainsi qu'en mairie. La liste des communes concernées :

- Zone en VIGILANCE :

ZONE de GESTION	Communes	
ALLIER	Chantenay-St-Imbert	Mars-sur-Allier
	Gimouille	Saincaize-Meauce
	Langeron	Tresnay
	Livry	

ZONE de GESTION	Communes	
LOIRE amont	Avril-sur-Loire	La Machine
	Beard	Lamenay-sur-Loire
	Challuy	Luthenay-Uxeloup
	Charrin	Nevers
	Chevenon	Sauvigny-les-bois
	Cossaye	Sermoise-sur-Loire
	Decize	Sougy-sur-Loire
	Devay	St-Eloi
	Druy-Parigny	St-Leger-des-vignes
	Fleury-sur-Loire	St-Ouen-sur-Loire
	Imphy	Varenes-Vauzelles

ZONE de GESTION	Communes	
LOIRE aval	Annay	Marzy
	Champvoux	Mesves-sur-Loire
	Chaulgnes	Myennes
	Cosne-Cours-sur-Loire	Neuvy-sur-Loire
	Fourchambault	Pougues-les-eaux
	Garchizy	Pouilly-sur-Loire
	Germigny-sur-Loire	St-Loup
	La Celle-sur-Loire	Tracy-sur-Loire
	La Charite-sur-Loire	Tronsanges
	La Marche	

- Zone en ALERTE

ZONE de GESTION	Communes	
ACOLIN_COLATRE	Azy-le-vif	St-Parize-en-Viry
	Dornes	St-Parize-le-Chatel
	Lucenay-les-Aix	St-Pierre-le-Moutier
	Magny-cours	Toury-Lurcy
	Neuville-les-Decize	Toury-sur-Jour
	St-Germain-Chassenay	

Sur les zones placées en vigilance, les usagers et les gestionnaires sont invités à avoir une utilisation économe et raisonnée de l'eau. Quelques conseils sont rappelés en fin de ce communiqué.

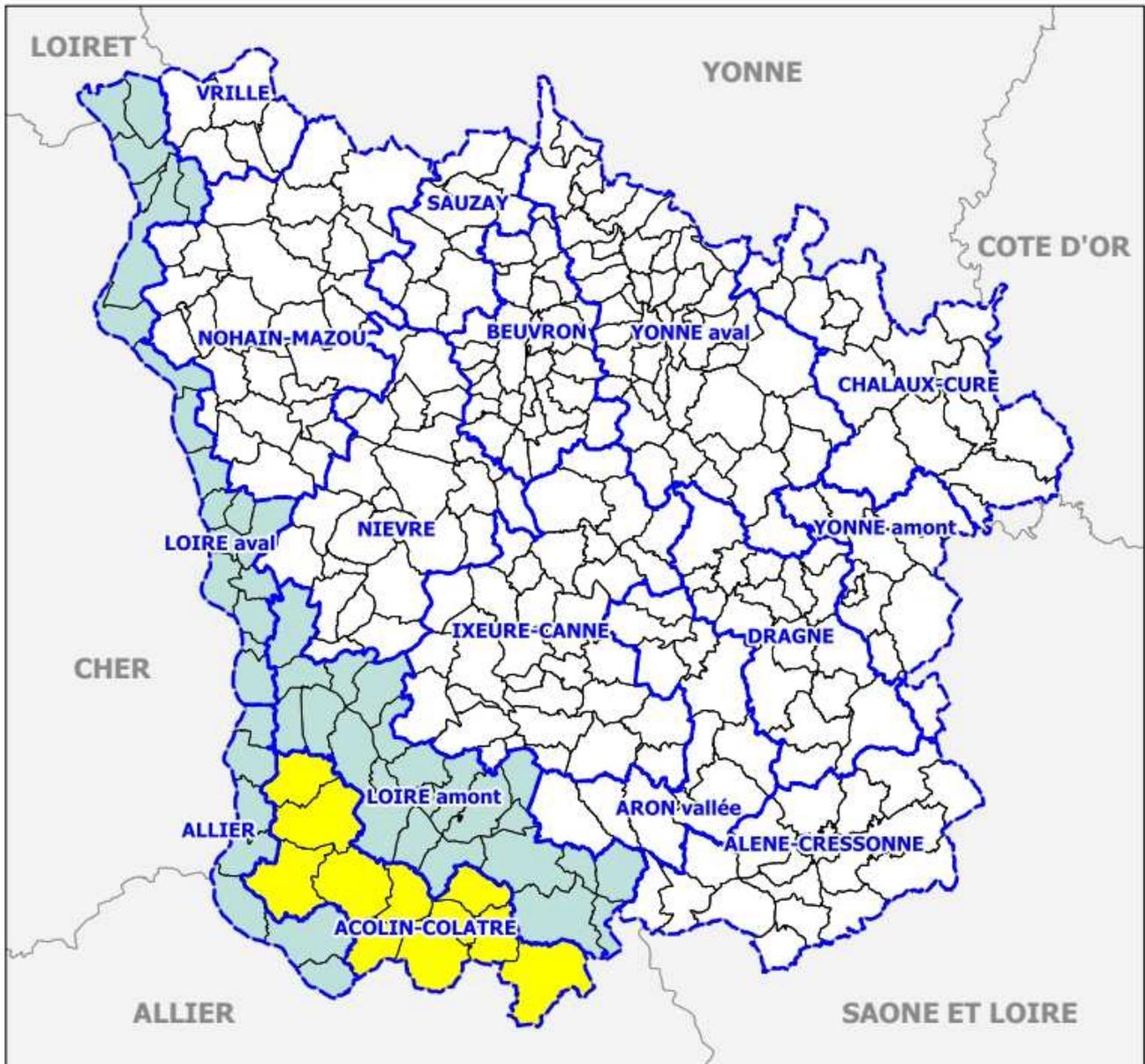


PRÉFET
DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : Carte des niveaux de restriction des usages de l'eau dans le Département de la Nièvre

(Source : bulletin hydrologique DREAL BFC 23/05/22)



Source des données statistiques : DDT 58 / SEFB / Source des données géographiques : AdminExpress © IGN

Niveaux de restriction :

 Pas de vigilance  Vigilance  Alerte  Alerte renforcée  Crise

 Limite des zones de gestion

Appel à la vigilance : des gestes simples pour économiser l'eau au quotidien

Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut réduire sa consommation d'eau :

Robinets/tuyauterie

- Vous pouvez réduire le débit de vos robinets en les équipant d'un mitigeur, d'un aérateur, d'un économiseur ou d'une pomme de douche avec aérateur (économies d'eau de 30 à 40 %). Vous pouvez également économiser 15 % de l'eau d'une douche en installant un mitigeur thermostatique qui permet de trouver instantanément la bonne température.
- En réparant les robinets et la chasse d'eau, car un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour, et une chasse d'eau, c'est 1 000 litres d'eau. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.

Salle d'eau

- Savez-vous que l'utilisation de la chasse d'eau représente 20 % de la consommation d'eau des ménages ? Pour réduire le volume d'eau utilisé, installez une chasse d'eau à double débit (3 à 6 litres d'eau au lieu de 10 litres) ou placez une brique dans le réservoir.
- Privilégiez la douche au bain (50 litres au lieu de 150 litres) et interrompez le flux d'eau durant le savonnage. Vous diviserez ainsi par trois votre consommation. Si vous coupez l'eau quand vous vous brossez les dents et quand vous vous lavez les mains, cela réduira votre consommation d'eau de moitié !

Cuisine

- Très gourmands en eau, les lave-linge et les lave-vaisselle sont néanmoins la solution la plus économe quand ils tournent à pleine charge. Le mieux est d'investir dans des machines de classe AAA : plus efficaces, elles consomment moins d'eau : de 15 à 40 litres pour un lave-vaisselle et de 60 à 130 litres pour un lave-linge.

Jardin

- Arrosez votre jardin le soir, quand l'évaporation est moins forte ; vous ferez une économie d'eau de 50 % en moyenne pour la même efficacité. On conserve plus longtemps l'humidité en installant un paillage au pied des plantes.
- Optez pour des techniques économes en eau : goutte-à-goutte, tuyaux suintants... Utilisez l'eau qui a servi à laver votre salade ou installez un équipement de récupération et de traitement des eaux de pluies.

Ce qu'il faut retenir :

1/ Le bon sens et la modération sont de mise pour toutes et tous, quelle que soit la situation

2/ Les mesures de restriction s'appliquent dans un premier temps aux usages non-prioritaires (loisirs, agrément). En cas de sécheresse importante, les usages économiques (agriculture, industrie notamment) sont impactés de manière progressive.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

Tel : 03 86 60 70 88
pref-communication@nievre.gouv.fr
Préfecture de la Nièvre

40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex